

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-65

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET  
  
ADHESION A  
L'ASSOCIATION  
PREVENTION ROUTIERE  
POUR L'OBTENTION DU  
LABEL  
"VILLE PRUDENTE"

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de : M. LE MAIRE**

L'association Prévention Routière est une association reconnue d'utilité publique depuis 1955. Son objet est d'étudier et de mettre en œuvre toutes les mesures, de promouvoir toutes les initiatives afin de réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.

Ses actions visent à :

- diffuser une culture de prévention auprès des différents publics concernés par la prévention des risques liés aux déplacements routiers, et en particulier les publics vulnérables ;
- participer à l'éducation routière des enfants et des jeunes ;
- former les différents usagers de la route en menant des actions auprès de tous, qu'ils soient piétons, cyclistes, conducteurs ou passagers d'un véhicule motorisé ;

- sensibiliser, informer et conseiller le grand public et tous ceux qui, à titre professionnel, ont un rôle à jouer dans la lutte contre les accidents de la route ;
- être force de proposition pour demander toute mesure qu'elle juge utile pour améliorer la sécurité routière auprès des pouvoirs publics et des institutions ;
- réaliser les missions qui lui sont déléguées par les services de l'État ou les collectivités territoriales.

Depuis de nombreuses années, l'association Prévention Routière valorise les initiatives des collectivités territoriales qui luttent activement contre l'insécurité routière. Aussi, l'association Prévention Routière a décidé de lancer le label Ville Prudente en novembre 2017.

L'objectif de ce label est de mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières par le biais d'aménagements, d'actions de sensibilisation et de formation aux risques routiers. Par ailleurs, les villes inscrites disposent de conseils pratiques afin de poursuivre et d'optimiser leurs actions en matière de prévention routière.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite s'engager dans cette reconnaissance des démarches engagées en matière de sécurité routière et bénéficier de l'expertise et de la connaissance d'un acteur majeur dans ce domaine pour améliorer encore la sécurité de ses habitants. Ainsi, elle souhaite adhérer à l'association Prévention Routière au titre du label Ville prudente. Pour 2018, le montant de cette adhésion s'élève à 1 050 € au regard de la population de la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 39 voix pour et 4 abstentions,

**- DÉCIDE**

l'adhésion de la Ville à l'association Prévention Routière au titre du label Ville Prudente,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à réaliser tout acte inhérent à l'adhésion à cette association,

**- DIT**

que les crédits sont prévus au budget primitif 2018 au compte 6281 fonction 110.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 04 JUL. 2018  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE  
Philippe COCHET

